DEL/2023/SP/137

VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE BASSIN DE NATATION DU PARC

Depuis 2003, la Métropole Européenne de Lille a décidé d'intervenir sur une mise en réseau des piscines et centres aquatiques de son territoire.

Dans ce plan d'aide, il a été voté l'attribution d'une aide en fonctionnement par voie de concours aux communes disposant d'une piscine sur la base du coût réel d'une entrée scolaire calculée par la MEL.

Cette aide financière permet l'accès à l'apprentissage de la natation pour les élèves scolarisés en primaire et secondaire.

En décembre 2022, le conseil métropolitain a adapté le plan piscine en renforçant notamment le dispositif du fonds de concours en réévaluant l'aide à l'apprentissage de 2,5 à 3€ par entrée scolaire à compter de la rentrée de septembre 2023. Cette aide concerne l'ensemble des élèves des établissements publics et privés situés sur le territoire de la MEL.

La ville de Hem doit signer une nouvelle convention qui acte le nouveau tarif du fonds de concours.

Vu l'avis conforme de la Commission Sports,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention dans laquelle seront reprises les modalités d'enregistrement et de versement du fonds de concours.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits, Pour copie conforme Le Maire